

CONTROVERSE(S)

La lettre nîmoise du débat citoyen

N° 47

AVRIL 2025

L'EDITO

Dans ce numéro, nous vous proposons d'aborder un sujet qui sera peut-être présent lors de la campagne électorale : le passage de Nîmes Métropole en communauté urbaine.

Bonne lecture.

Ont contribué à ce numéro :
Catherine BERNIE-BOISSARD et Claude ALLET

Nîmes-Métropole en communauté urbaine : pour quoi faire et pourquoi pas ?

Prolongeant le débat sur les programmes municipaux (n° 46), Controverse(s) pose aujourd'hui la question : **l'avenir de nos communes passe-t-il par une coopération renforcée ?** Et celui de l'agglomération de Nîmes-Métropole, dans sa transformation en communauté urbaine ?

Mme Metropolis et M. Macommune ont échangé sur les enjeux, avantages et inconvénients de cette éventuelle transformation.

M. Macommune :

À quoi rimerait cette transformation, quand une intercommunalité déjà bien musclée nous a été imposée par la loi ?

Nîmes métropole, avec ses 258 750 habitants et ses 39 communes, est déjà une communauté d'agglomération. Chacune de nos localités, depuis la plus petite jusqu'à Nîmes et ses 150 000 habitants, lui a transféré de nombreuses compétences. L'habitat et le logement, la collecte des déchets, les transports ou la gestion de l'eau, entre autres, sont désormais décidés et gérés dans les bureaux du Colisée. **Par des représentants de nos communes qui ne sont pas élus sur un programme communautaire.**

On a le sentiment d'être réduit à gérer les fleurs et les fontaines dans nos conseils municipaux.

Mme Metropolis :

Croyez-vous que l'on puisse administrer efficacement nos territoires à la seule échelle de la commune ?

Nîmes et le périurbain forment un ensemble d'habitat, d'emploi, de mobilité, de loisirs qui nous est commun. Nous perdons de la cohérence dans nos décisions si certains sujets ne sont pas traités de manière coordonnée.

La garrigue ne s'arrête pas aux panneaux d'entrée de ville ! La protéger, la mettre en valeur, c'est une affaire collective.



M. Macommune :

Vous oubliez qu'on a aussi un Pôle métropolitain Nîmes-Alès, regroupant 111 communes et 393 000 habitants (55% de la population gardoise). Créé en 2012, il réunit non seulement les deux plus grandes villes du Gard, mais il devait même s'ouvrir vers Montpellier ou Avignon.

Quelle suite ont eu les rencontres très médiatisées de l'époque (en 2015 !) entre Nîmes et Montpellier pour que ce Pôle joue un rôle dans la nouvelle région Occitanie ? **C'est un véritable empilement de structures intercommunales ...** qui ont parfois les mêmes compétences, par exemple les transports ou l'approvisionnement en eau ... Mais qui le sait et depuis 13 ans, quels sont les résultats ?

Mme Metropolis :

Vous avez raison, il faut simplifier au lieu d'empiler des structures.

C'est pourquoi la communauté urbaine serait une solution. Là où elle existe, elle a été longuement débattue et préparée par les communes qui l'ont choisie. **Pourquoi ne pas lancer ce débat à l'occasion des municipales de 2026 ?** Les candidats vont-ils saisir cette occasion ou bien vont-ils l'esquiver pour ne pas avoir à se confronter aux égoïsmes communaux, réels ou supposés ?

L'agglomération de Nîmes Métropole peut y prétendre, avec plus de 250 000 habitants. Elle serait comme aujourd'hui un Établissement public de coopération (EPCI). Les communes s'associeraient « au sein d'un espace de solidarité, pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire » (article L5215-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La Communauté urbaine exerce les compétences qui lui sont transférées en lieu et place des communes membres.

À la différence de l'actuelle intercommunalité, elle n'exerce que des compétences obligatoires.

Dans notre région, Perpignan a fait ce choix. Des anciens chefs-lieux de région de moins de 250 000 habitants ont également pu accéder à ce statut : Besançon, Caen, Limoges et Poitiers. Le besoin de coopération renforcée est largement partagé.

M. Macommune :

Dans notre région, effectivement, je n'en connais qu'une, celle de Perpignan-Méditerranée-Métropole, créée en 2016 par 37 communes, par transformation de la Communauté d'agglomération préexistante. Elle regroupe 275 000 habitants. Mais elle est **trop centralisée pour tenir compte des besoins des petites communes** ou des zones rurales.

Les habitants de la dernière venue, Corneilla-la-Rivière, parlent d'une décision subie et craignent que leur commune pèse peu face à des communes comme Saint-Estève, Canet-en-Roussillon ou Perpignan. Ils craignent d'être écartés des décisions.

Mme Metropolis :

Et pourtant, à **Perpignan, le président n'est pas le maire de la grande ville**, mais celui de Saint-Estève. (12 000 habitants). Ce pourrait être le cas pour la Communauté urbaine de Nîmes, alors qu'un élu de la ville-centre préside Nîmes Métropole.

Si la Communauté urbaine de Perpignan gère les transports, l'eau, elle a su faire des choix judicieux : par exemple, rendre la voirie aux communes, ce qui a permis d'économiser 15 millions d'euros.

À la différence de Nîmes métropole qui s'est refusée à lancer le débat, elle a engagé **un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**, le PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal)

M. Macommune :

Un PLUI, vous n'y pensez pas ! Les maires ne pourraient plus délivrer les permis de construire. Quelle aberration !

Mme Metropolis :

Oui, les maires restent très attachés à la délivrance des autorisations d'urbanisme. Mais la planification peut être partagée.

L'instruction, elle, reste à la carte : certaines communes gardent la main, d'autres délèguent. Rien d'automatique.

M. Macommune

Et pour le logement social ? La communauté urbaine peut-elle se substituer aux communes pour les obligations imposées par la loi SRU ?

Mme Metropolis :

Non, bien sûr. Par contre les leviers dont dispose une communauté urbaine (financement du logement social,

capacité à faire de réserves foncières, résorption de l'habitat insalubre, ...) en feront **un acteur de poids des « contrats de mixité sociale » signés entre le préfet, la commune et l'EPCI**. Cet accompagnement vise à aider les communes à atteindre progressivement leurs objectifs en mobilisant tous les leviers et modalités nécessaires.

M. Macommune :

Venons-en aux finances, c'est-à-dire au nerf de la guerre. Certes, la Communauté urbaine est un établissement à fiscalité professionnelle unique (FPU). Le régime fiscal ne changerait donc pas.

Mais qui dit nouvelles compétences obligatoires dit nouveaux besoins ... Et on connaît déjà la taxe Gemapi pour prévenir les inondations.

Mme Metropolis :

En 2015, devenir communauté urbaine aurait permis à Nîmes de toucher **une dotation de l'État bien plus généreuse** : plus d'un tiers en plus !

On aurait pu repenser la voirie, réexaminer le projet de tramway est-ouest, renforcer notre place dans la région aux côtés d'Alès et Montpellier. On a laissé passer le train. On a perdu 10 ans, **va-t-on en perdre 10 de plus ?**

Et vous, qu'en pensez-vous ? Faut-il davantage d'intégration pour une meilleure coopération ? Ou bien faut-il préserver l'autonomie de chaque commune ? Le débat est ouvert.

Cette lettre vous a plu ?

Vous pouvez consulter nos lettres sur notre site :

<http://www.controverses30.fr/>

Voici les dernières questions que nous avons abordées :

- ⇒ **A un an des prochaines municipales, faut-il croire les programmes électoraux ?**
- ⇒ **Déficit de logements sociaux dans l'agglomération nîmoise : faut-il changer la loi SRU ?**
- ⇒ **L'ambition de Nîmes pour réduire la pollution de l'air est-elle à la hauteur des enjeux ?**
- ⇒ **Et si nous imaginions les Halles de Nîmes dans 30 ans ... et même avant ?**
- ⇒ **Les Galeries Lafayette ont-elles vraiment un avenir à Nîmes ?**
- ⇒ **Le Plan Climat Air Energie Territorial de 2024 va-t-il bouleverser les politiques de Nîmes Métropole ?**
- ⇒ **Comment se déplacera-t-on demain dans le bassin de vie nîmois ?**
- ⇒ **Nîmes est-elle une ville adaptée aux enfants du XXI^{ème} siècle ?**

Vous souhaitez réagir ou partager une réflexion ? Nous avons besoin de vos idées pour faire vivre cette lettre.

Ecrivez-nous à : contact@controverses30.fr

Retrouvez-nous sur notre site : <http://www.controverses30.fr/>

Et sur notre page <https://www.facebook.com/controverses30>